

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 mai 2024

L'an deux mille vingt-trois, le treize mai 2024 à 19h30, le Conseil municipal de la commune de COURLAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. GUILLERMIC André, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 7 mai 2024.

Présents : Mr GUILLERMIC André, GOBIN Gilles, Mme DIGUET Francette, VERDON Claudine, Mrs, GUILLOTEAU Guy, FUZEAU Pascal, Mmes BAUDOUIN Linda, CAILLAUD Louissette, GONNORD Catherine, PASQUIER Alice, ROUSSELOT Nathalie, MMS. DOYEN Olivier, LANDRY Jean Michel, MARILLEAUD Freddy, PUAUD Christian, TOURRAINE France.

Absents excusés : Mme BERAUD Emilie (pouvoir donné à Mme BAUDOUIN Linda le 7 mai 2024)
Mme DENIS Lucie (pouvoir donné à Mme GONNORD Catherine le 13 mai 2024)
Mr VERGER Jean-Yves (pouvoir donné à Pascal FUZEAU le 13 mai 2024)

Mr GUILLOTEAU Guy a été désigné secrétaire de séance

N° 037-13/05/2024 : Tarifs de restauration pour l'année scolaire 2024-2025 pour les enfants de COURLAY

Vu l'article R. 531-52 du code de l'éducation qui précise que « les tarifs de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles, des écoles élémentaires, des collèges et des lycées de l'enseignement sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge ».

La commune ayant en charge la restauration des écoles maternelles et primaires, il revient au conseil municipal de définir le coût de vente aux familles des repas pris par les enfants au restaurant scolaire.

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du coût de revient d'un repas enfant qui s'élève pour l'année 2023 à 7,95 € contre 6,93 € en 2022

Il rappelle que le tarif applicable ne peut être supérieur à ce coût de revient.

Pour l'année scolaire 2023-2024, le coût facturé aux familles est de 3,50 € par repas pour les enfants déjeunant régulièrement et 4,32 € par repas pour les occasionnels.

Il demande au conseil de se prononcer sur les tarifs à pratiquer à compter de la rentrée de septembre pour l'année scolaire 2024-2025

L'augmentation du coût du repas étant assez élevé, il propose le repas facturé aux familles à 3,70 € pour les enfants déjeunant régulièrement et 4,52 € pour les occasionnels soit une augmentation de 0,20 € par repas, soit 5 fois moins que l'augmentation réelle du coût du repas en 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De fixer le prix d'un repas enfant à 3,70 € à compter de la rentrée scolaire 2024-2025 pour les enfants des écoles maternelles et primaires de COURLAY déjeunant régulièrement au restaurant scolaire.
- De fixer le prix d'un repas enfant à 4,52 € à compter de la rentrée scolaire 2024-2025 pour les enfants des écoles maternelles et primaires de COURLAY déjeunant occasionnellement ou non-inscrits au restaurant scolaire
- Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer tous documents nécessaires

N° 038-13/05/2024 : Tarifs de restauration pour l'année scolaire 2024-2025 pour les enfants de CIRIERES et BRETIGNOLLES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que depuis septembre 2022, la commune de COURLAY produit les repas pour deux autres communes : Cirières et Brétignolles afin de desservir les enfants des écoles de ces deux collectivités voisines.

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 mai 2024

Le service s'avère satisfaisant pour ces deux collectivités bénéficiaires et également pour la commune de COURLAY car cela permet à la commune de diminuer le coût de revient d'un repas en augmentant le nombre des repas produits chaque jour (environ 100 repas supplémentaires par jour pour satisfaire aux besoins de ces deux communes).

Il donne connaissance aux élus d'un bilan d'activité concernant la fourniture de ces repas aux deux communes extérieures et appelle les élus à définir le coût de vente qui sera pratiqué à partir de septembre 2024 pour l'année scolaire 2024-2025.

Il rappelle que pour l'année scolaire 2023-2024, les tarifs pratiqués sont les suivants :

- Repas enfant : 3,96 € H.T. l'unité achetée qui ne prend en compte que le coût de la production puisque le service aux enfants et l'entretien des locaux de ces deux communes n'est pas compris dans la prestation.

Il rappelle également que ce service à des communes extérieures est soumis à la T.V.A. à 5,5%

Il propose aux élus d'augmenter ce tarif pour le passer à 4,15 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De fixer les tarifs applicables pour l'année scolaire 2024-2025 comme suit :
 - Tarif par repas enfant : 4,15 € H.T. soit 4,38 € T.T.C.
 - Une révision des tarifs sera effectuée annuellement avant la rentrée scolaire de septembre
 - Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer tous documents Nécessaires.
-

N° 039-13/05/2024 : Tarifs de restauration pour l'année scolaire 2024-2025 pour les adultes déjeunant au restaurant scolaire (adultes de COURLAY, CIRIERES et BRETIGNOLLES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que quelques adultes déjeunent au restaurant scolaire (personnel des collectivités, enseignants, etc..).

Il précise que pour l'année scolaire 2023-2024, le coût facturé aux adultes est de 6,70 € par repas.

Il demande au conseil de se prononcer sur le tarif à pratiquer à compter de la rentrée de septembre pour l'année scolaire 2024-2025.

Il propose le repas facturé aux adultes à 7,00 € soit une augmentation de 4,47 % (l'inflation pour l'année 2023 s'élevant à 4,9%)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de fixer le tarif applicable aux adultes à compter de la rentrée scolaire de septembre pour l'année 2024-2025 à 7,00 € par repas H.T. soit 7,38 € T.T.C. pour les communes de CIRIERES et BRETIGNOLLES
 - Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer tous documents nécessaires
-

N° 040-13/05/2024 : Avenant lot 11 peinture pour la réhabilitation du restaurant Le Courlis

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du conseil municipal n° 2022-008 du 07/02/2022 relatives à la réhabilitation du restaurant Le Courlis

Monsieur le Maire signale au conseil municipal qu'il serait nécessaire de conclure un avenant pour le lot n° 11 : Peinture pour une « - value » d'un montant de 3 336,30 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 mai 2024

- de conclure l'avenant de moins-value ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de réhabilitation d'un du restaurant le Courlis comme suit :

- Lot 11 – : Peinture :

Attributaire : SAS MERLET DECO

Adresse : 9 Boulevard Georges Pompidou 79140 CERIZAY

Montant du marché initial : 26 155,25 € HT

Avenant n° 1 : « - value » d'un montant de 3 336,30 € HT

Nouveau montant du marché : 22 818,95 € HT

- d'autoriser le maire ou son adjoint délégué à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

N° 041-13/05/2024 : Groupement de commandes avec l'agglomération 2B pour le marché location, fourniture, maintenance des moyens d'impression

Vu les articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande Publique relatifs aux groupements de commandes

Vu la délibération du bureau communautaire de l'agglomération 2B en date du 16 avril 2024 relative à la création d'un groupement de commande « location, fourniture et maintenance des moyens d'impression »

Vu l'article L.1414-3-II du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant le projet de convention constitutive du groupement de commandes :

Dans un souci d'économie d'échelle, et dans la continuité de la mise en œuvre du service commun informatique-téléphonie Service Systèmes d'information, il est proposé de constituer un groupement de commandes, entre la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, le Centre Intercommunal d'Action Sociale, la Régie de l'Office du Tourisme, la Régie de Bocapôle et les Communes Membres intéressés, pour les prestations relatives à la location, fourniture et maintenance des moyens d'impression. La durée prévue pour le marché est de 4 ans à compter du 01/10/2024.

La constitution du groupement et son fonctionnement seront formalisés par une convention constitutive d'un groupement de commande.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisés dans la « convention constitutive d'un groupement de commandes » annexée

avec pour principales modalités :

- Désignation de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais comme coordonnateur du groupement, chargé de mener la procédure de passation au nom et pour le compte des autres membres
- Durée : la convention prend effet à compter de la date de notification de la convention à chaque membre du groupement de commandes. Elle prend fin à la notification du marché par le coordonnateur
- Chaque membre exécute le marché public selon ses besoins (préalablement recensés)

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de retenir la procédure de groupement de commandes dont seront également membres, les communes membres de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais intéressées

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser l'adhésion de la commune de COURLAY au groupement de commandes auquel participeront les collectivités membres de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, intéressées.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation des prestations de location, fourniture et maintenance des moyens d'impression pour les besoins propres aux membres du groupement ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 mai 2024

- D'accepter que la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé
 - De prévoir les crédits nécessaires au budget de la commune
-

N° 042-13/05/2024 : Prise en charge par la commune du coût de transport de la navette école privée-accueil périscolaire

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que la gestion des transports scolaires est actuellement confiée à la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

Il rappelle qu'il existe un système de navette pour que le car de transport scolaire emmène les élèves de l'école privée concernés par l'accueil périscolaire de l'école privée à l'école publique ou est organisée cet accueil périscolaire. Une tarification spécifique existe pour les élèves qui utilisent l'accueil périscolaire mais ne prennent pas le transport scolaire habituellement. Jusqu'alors, la collectivité a décidé de prendre en charge ce transport du trajet école-accueil périscolaire

Il propose de renouveler cette décision

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de continuer à prendre en charge cette dépense à compter de la rentrée de septembre 2024 pour les élèves utilisant uniquement la navette
 - Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer tous documents nécessaires
-

N° 043 13/05/2024 : Subvention à l'association 1,2,3 Courlis

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la M.A.M. de COURLAY qui regroupe 4 assistantes maternelles est gérée par une association dénommée 1,2,3 Courlis.

Celle-ci vient de déposer auprès de la mairie une demande de subvention

Monsieur le Maire informe les élus de cette demande de subvention et de son contexte et propose aux élus de verser à ladite association une subvention d'un montant de 200 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De verser à l'association 1,2,3 Courlis une subvention de 200 €
 - Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer tous documents nécessaires
-

N° 044-13/05/2024 : Bilan des décisions prises par délégation du 01/01/2024 au 30/04/2024

Conformément à la réglementation en vigueur, Monsieur le Maire présente au conseil municipal les décisions qui ont été prises par délégation du 01/01/2024 au 30/04/2024

DM 2024-001 : maîtrise œuvre travaux rénovation atelier municipal par la SARL AJ² de NIORT pour un coût de 14 675 € H.T. soit 17 610 € TTC

DM 2024-002 : acquisition extincteurs pour le restaurant Le Courlis par la société VIAUD d'ECHIRE pour un coût de 847,93 € H.T. soit 1 017,52 € TTC

DM 2024-003 : plan d'intervention et d'évacuation pour le restaurant Le Courlis par la société VIAUD d'ECHIRE pour un coût de 447,20 € H.T. soit 536,64 € TTC

DM 2024-004 : acquisition de batteries pour les S.T. par la société ESPACE EMERAUDE de ST LEGER SOUS CHOLET pour un coût de 963,28 € H.T. soit 1155,94 € TTC

DM 2024-005 : acquisition fournitures pour travaux de voirie par la société France BONHOMME de BRESSUIRE pour un coût de 3 070,46 € H.T. soit 3 684,55 € TTC

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 mai 2024

- DM 2024-006 : acquisition de piles spécifiques pour restaurant scolaire par la société ERCO de NIORT pour un coût de 90,90 € H.T. soit 109,08 € TTC
- DM 2024-007 : Impression du VAC de janvier 2024 par l'imprimerie JADAULT de COURLAY pour un coût de 2 739,00 € H.T. soit 3 286,80 € TTC
- DM 2024-008 : fourniture cartouche encre pour machine à affranchir par la société VIAFRANCE FOURNITURES de ANDREZIEUX BOUTHEON pour un coût de 59,00 € H.T. soit 70,80 € TTC
- DM 2024-009 : fourniture stores occultants pour classe CM2 par la société FONTENEAU de BRESSUIRE pour un coût de 735,00 € H.T. soit 882,00 € TTC
- DM 2024-010 : Travaux pour canalisation des eaux pluviales par la S.A.R.L. BERTHELOT de MONCOUTANT SUR SEVRE pour un coût de 674,00 € H.T. soit 808,80 € TTC
- DM 2024-011 : fourniture d'un balai pour le nettoyeur vapeur de l'école primaire par la société POLLET de NIORT pour un coût de 266,68 € H.T. soit 320,02 € TTC
- DM 2024-012 : fourniture d'un aspirateur pour les classes primaires par la société POLLET de NIORT pour un coût de 685,95 € H.T. soit 823,14 € TTC
- DM 2024-013 : fourniture plants pour le fleurissement par la société RIPAUD de MONCOUTANT SUR SEVRE pour un coût de 1 009,39 € H.T. soit 1 110,33 € TTC
- DM 2024-014 : maîtrise œuvre pour le lotissement Les Genêts par la société AREA URBANISME de BRESSUIRE pour un coût de 24 850,00 € H.T. soit 29 280,00 € TTC
- DM 2024-015 : pose de couvertines sur le mur Allée des petits gourmets par la société BCD SERRURERIE de ECHIRE pour un coût de 2 430,00 € H.T. soit 2 916,00 € TTC
- DM 2024-016 : changement de filtres de la centrale de ventilation de la M.A.M. par la société FBM de BRESSUIRE pour un coût de 150,53 € H.T. soit 180,64 € TTC
- DM 2024-017 : diagnostic amiante et plomb pour l'ancien bâtiment de la Poste par la société E-MAIDIAG de BRESSUIRE pour un coût de 3 260,00 € H.T. soit 3 912,00 € TTC
- DM 2024-018 : acquisition d'un robot de tonte par la société SGR de BRESSUIRE pour un coût de 6 869,00 € H.T. soit 8 242,80 € TTC
- DM 2024-019 : location d'un camion benne par la VLOK de BRESSUIRE pour un coût de 1 394,13 € H.T. soit 1 672,96 € TTC
- DM 2024-020 : fourniture vêtements de travail pour les S.T. par la société GRAPHIC FROUIN de BRESSUIRE pour un coût de 528,02 € H.T. soit 633,62 € TTC
- DM 2024-021 : reliures des registres des arrêtés et DCM par la société COLLECTIVITES EQUIPEMENT de NIMES pour un coût de 350,00 € H.T. soit 374,33 € TTC
- DM 2024-022 : travaux mise en conformité éclairage public Rue St Eloi par la société CETP de CERIZAY pour un coût de 2 066,96 € H.T. soit 2 480,35 € TTC
- DM 2024-023 : travaux divers de voirie par la société JOURDAIN de MONCOUTANT SUR SEVRE pour un coût de 4 048,00 € H.T. soit 4 857,60 € TTC
- DM 2024-024 : entretien du gazon synthétique du terrain multisports par la société PCV de ECHIRE pour un coût de 800,00 € H.T. soit 960,00 € TTC
- DM 2024-025 : fourniture engrais pour terrain foot par la société VERTYS de FONTENAY LE COMTE pour un coût de 1 907,20 € H.T. soit 2 288,64 € TTC
- DM 2024-026 : tarif jaune pour électricité restaurant Le Courlis par la société SAS BOISSINOT de MAULEON pour un coût de 770,71€ H.T. soit 924,85€ TTC
- DM 2024-027 : renouvellement poteau incendie au Puy Doré par la société VEOLIA de BRESSUIRE pour un coût de 3 266,23 € H.T. soit 3 919,48 € TTC
- DM 2024-028 : acquisition logiciel KOFAX par la société ACT SERVICES INFORMATIQUES de LA ROCHELLE pour un coût de 238,50 € H.T. soit 286,20 € TTC
- DM 2024-029 : acquisition d'une table spécifique pour un enfant de la classe UEE par la société DUPUY de PRALONG pour un coût de 1 242,85€ H.T. soit 1 491,42 € TTC
- DM 2024-030 : tracé du terrain de foot par la société VERTYS de FONTENAY LE COMTE pour un coût de 451,40 € H.T. soit 541,68 € TTC
- DM 2024-031 : étude géotechnique pour le lotissement Les Genêts par la société GEOTECHNIQUE SCIENCES DE LA TERRE SAS de ST BENOIT pour un coût de 3 763,00 € H.T. soit 4 515,60 € TTC
- DM 2024-032 : étude infiltration des eaux pour le lotissement Les Genêts par la société VINIRE GEOTECHNIQUE SCIENCE DE LA TERRE SAS de ST BENOIT pour un coût de 3 869,00 € H.T. soit 4 642,80 € TTC

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 mai 2024

- DM 2024-033 : convention pour étude ergonomique postes du secrétariat par la le CDG 79 de ST MAIXENT L'ECOLE pour un coût de 1 250,00 € TTC
- DM 2024-034 : acquisition de protections auditives pour un agent par la société COTRAL de CONDE SUR NOIREAU pour un coût de 333,96 € H.T. soit 400,75 € TTC
- DM 2024-035 : acquisition d'un épandeur par la société SGR de BRESSUIRE pour un coût de 1 280,00 € H.T. soit 1 536,00 € TTC
- DM 2024-036 : changement de porte au stade de foot par l'entreprise JOSELON de COURLAY pour un coût de 4 539,00 € H.T. soit 5 446,80 € TTC
- DM 2024-037 : travaux de peinture au stade municipal par l'entreprise HENNON de COURLAY pour un coût de 10 507,27 € H.T. soit 12 608,73 € TTC
- DM 2024-038 : achat d'ampoules leds pour l'atelier municipal par la société REXEL de BRESSUIRE pour un coût de 1 548,12 € H.T. soit 1 857,74 € TTC
- DM 2024-039 : installation éclairage leds dans les salles et vestiaires de foot par la société AM de COURLAY pour un coût de 1 655,20 € H.T. soit 1 986,24 € TTC
- DM 2024-040 : installation d'une alarme incendie par la société VIAUD de ECHIRE pour un coût de 4 344,20 € H.T. soit 5 213,04 € TTC
- DM 2024-041 : travaux d'entretien sur la voirie municipale par la société CHARRIER de COMBRAND pour un coût de 9 100,00 € H.T. soit 10 920,00 € TTC
- DM 2024-042 : gros travaux de voirie type ECF par la société EIFFAGE de VERNOUX EN GATINE pour un coût de 31 268,97 € H.T. soit 37 522,76 € TTC
- DM 2024-043 : gros travaux de voirie type bicouche et enrobés par la société CHARIER de COMBRAND pour un coût de 13 749,27 € H.T. soit 16 499,12 € TTC
- DM 2024-044 : matériels pour aménager un véhicule par la société WURTH de BERSTEIN pour un coût de 1 888,22 € H.T. soit 2 265,86 € TTC
- DM 2024-045 : acquisition d'un panneau ADMR par la société SGRAPHIC FROUIN de BRESSUIRE pour un coût de 168,02 € H.T. soit 201,62 € TTC
- DM 2024-046 : réparation du robot tonte par la société SGR de BRESSUIRE pour un coût de 998,38 € H.T. soit 1 198,06 € TTC
- DM 2024-047 : acquisition d'une autolaveuse par la société BILLY de COURLAY pour un coût de 2 871,00 € H.T. soit 3 445,20 € TTC
- DM 2024-048 : acquisition d'un camion pour les S.T. par la société BOISSINOT COURLAY AUTO de COURLAY pour un coût de 56 126,47 € H.T. soit 67 351,76 € TTC

La séance du conseil municipal du 13/05/2024 comporte 8 délibérations numérotées de 037-13/05/2024 à 044-13/05/2024.